

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
.....
MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Conception et Programmation Budgetaire au Cameroun

UN LEVIER DE POLITIQUE D'IMPORT-SUBSTITUTION POUR LA SND30

Série Etude #12



Octobre 2021

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
.....
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



NOTE D'ANALYSE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

CONCEPTION ET PROGRAMMATION BUDGETAIRE AU CAMEROUN

**UN LEVIER DE POLITIQUE
D'IMPORT-SUBSTITUTION POUR LA SND30**

Série Études #12

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, FIGURES, ENCADRES.....	viii
AVANT-PROPOS	ix
INTRODUCTION	11
CHAPITRE 1 : LA CONCEPTION ET DE LA PROGRAMMATION DU BUDGET AU CAMEROUN	13
A. Le cadre conceptuel du budget de l'État au Cameroun.....	13
A.1. Modèle et Caractéristiques du budget.....	13
A.2. Structure du budget.....	14
A.3. Dispositif institutionnel d'élaboration du budget de l'État.....	15
B.1. Analyse de la circulaire relative à la préparation du budget de l'État au Cameroun.....	17
B1.1. Le dispositif institutionnel de l'élaboration de la Circulaire relative à la préparation du budget de l'État.	17
B1.2. Analyse des contenus de la circulaire	18
a). Le contexte international	18
b). Le contexte national	19
c). Objectif global	19
d). Au plan sécuritaire	19
e). Au plan fiscal	20
f). Au plan économique.....	20
g). Au plan social.....	21
h). Au plan de la gouvernance.....	21
CHAPITRE 2 : POUR UNE STRATÉGIE DE RUPTURE, PENSER LE BUDGET DE L'ÉTAT AUTREMENT	33
2.1. L'import substitution dans la SND30.....	33
2.2. Alignement du budget sur la SND 30.	34
CONCLUSION EN GUISE DE RECOMMANDATIONS :	36
Quelques axes de la rupture	36
1. L'adaptation du modèle budgétaire pour soutenir le système productif national	36
2. La rationalisation des choix budgétaires	37
3. La définition des orientations claires sur la dépense/consommation	37
QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACBF	African Capacity Building Foundation / Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités
AN	Assemblée Nationale
APE	Accords de Partenariaux Économiques
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BF	Budget de Fonctionnement
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
CAMERCAP-PARC	Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Économiques et Sociales
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CONAC	Commission Nationale Anti-Corruption
CONSUPE	Contrôle Supérieur de l'État
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CSU	Couverture Santé Universelle
CTDs	Collectivités Territoriales Décentralisées
DFP	Détournement des Fonds Publics
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale de la Douane
DGD	Direction Générale des Douanes
DGEPIP	Direction Générale de l'Économie et de la Programmation des Investissements Publics
DGI	Direction Générale des Impôts
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPAT	Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
DGTCFM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EPA	Établissement Public Administratif
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEC	Facilité Élargie de Crédit

FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
HALCOMI	Halte au Commerce Illicite
IDE	Investissement Direct Étranger
LDF	Loi De Finances
MEDC	Mécanisme Élargi de Crédit
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PEF	Programme Économique et Financier
PRC	Présidence de la République du Cameroun
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
PTS-Jeunes	Plan Triennal Spécial Jeunes
SND30	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030
SPM	Services du Premier Ministère
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNODC	United Nations Office on Drugs and Crime/ Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
WEF	World Economic Forum
ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

❖ LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Structure générale d'un budget au Cameroun.....	15
Tableau 2 :	Revue synoptique des articulation de la circulaire (annuelle) relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice (N+1)	24

❖ LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1:	Évolution des indicateurs macroéconomiques	23
---------------------	--	----

❖ LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	L'architecture du dispositif institutionnel du budget de l'État au Cameroun	16
Figure 2 :	Schéma organisationnel de la circulaire.....	18

❖ LISTE DES ENCADRES

Encadre 1 :	Le Conseil économique et social du Cameroun : quel rôle ?	16
Encadre 2 :	21

■ AVANT-PROPOS

L'URGENCE DE LA RUPTURE

1. **E**t voici le Cameroun reparti pour une nouvelle décennie, la seconde de sa Vision devant conduire le pays au stade de pays émergent, à travers un nouveau plan de développement à long terme baptisé Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30).
2. Et revoici le Cameroun reparti, dans le second triennat 2022-2024, de son approche de budgétisation par programmes, adoptée depuis 2013 et confirmée dans le nouveau régime financier de l'État (2017).
3. Et voici à nouveau le Cameroun dans un autre (le énième) programme économique et financier sous la surveillance étroite des partenaires techniques et financiers (PTFs) sous la direction du FMI :
 - ❖ la Facilité Élargie de Crédit/Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) 2021-2024.
4. Et voici, entre autres, le Cameroun en phase de décollage effectif du processus de décentralisation avec les premiers budgets des exécutifs des régions dès 2022.

Si les 03 premiers engagements ont déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive quant à leur succès à travers l'évaluation des résultats escomptés de la mise en œuvre des éditions précédentes, la 4^e articulation quant à elle reste porteuse d'espoir, **de gros espoirs !**

En effet, les attentes sont énormes et urgentes. Les populations s'impatientent et se demandent comment sortir enfin du cycle sans fin de paupérisation ? Et si la décentralisation était la solution, la porte de sortie de l'ornière ?

Face à ces questionnements et à ces espoirs, la présente réflexion a essayé de mobiliser l'intelligence autour des instruments de politique économique.

Or dans les faits, le Cameroun comme ses voisins de la zone CEMAC (Zone Franc par extension) n'en dispose pas beaucoup. Sans politique monétaire propre, et sans leviers souverains pour sa politique commerciale, il ne lui reste plus que la politique budgétaire comme instrument de politique économique relevant de la décision autonome de l'État.

Dans ce contexte, comment faire donc du budget de l'État un instrument pour le développement ? Et dans le cas d'espèce, comment optimiser la politique budgétaire dans le cadre de la SND30 et la rendre compatible avec les engagements au titre du Programme économique et financier en cours ? Tout en maintenant les espoirs nés de la mise en orbite de la décentralisation territoriale ?

Certes il est intellectuellement honnête de reconnaître que parmi les 03 options, la politique budgétaire n'est la plus importante en termes d'impact sur le développement. Mais dans une économie en développement comme le CAMEROUN où l'État reste un acteur économique important, pas seulement en termes de régulation et de redistribution, mais aussi par l'impulsion donnée au secteur privé et comme investissement, le budget de l'État et des entités publiques restera encore pour longtemps un instrument de politique économique fort et puissant.

Les éléments de (proposition de) réponse sont focalisés au niveau de l'étape n°01 qui représente, l'étape de la conception du budget de l'État au niveau stratégique et politique. À travers une analyse des contenus dans le temps de la circulaire relative à la préparation du budget de l'État, il se dégage des constats. Des lacunes identifiées et des pratiques d'avec lesquelles il faut rompre, si nous voulons conserver les espoirs vers l'émergence dans 13 ans !

Le CAMERCAP-PARC a pour cela remis en musique son engagement **d'oser- de rêver et d'innover** en tant que structure de service public dont la mission est d'éclairer les politiques publiques. C'est notre devoir./-

Barnabé OKOUDA.

INTRODUCTION

CONTEXTE, JUSTIFICATION ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Le budget de l'État désigne l'ensemble des ressources et des dépenses nécessaires pour financer les besoins de développement d'un pays pendant une année. Il décrit pour une année donnée, les ressources et les charges étatiques (BERNIER, B, 1998) et obéit à quatre grands principes (l'annualité, la spécificité, l'unité et l'universalité). À cet effet, c'est un document de politique économique essentiel, montrant quelles priorités seront attribuées aux objectifs annuels et pluriannuels du Gouvernement et comment ceux-ci seront atteints. Associé à d'autres instruments de politique gouvernementale, à l'instar des lois, règlements et des actions menées avec d'autres acteurs de la société, il est l'expression d'une matérialisation des plans et des aspirations de l'État. Plus encore, le budget de l'État apparaît comme un contrat entre les citoyens et l'État, qui présente la façon dont les ressources seront générées et affectées à la prestation des services publics. Ainsi, une bonne budgétisation soutient les différents piliers de la gouvernance publique moderne à savoir : la transparence, l'intégrité, l'ouverture, la participation, la responsabilité et une approche stratégique à la planification et à la réalisation d'objectifs nationaux. La politique budgétaire est donc une clé de voûte dans l'architecture de la confiance entre un État et ses citoyens. Elle constitue de ce fait, avec la politique monétaire et la politique commerciale, les trois leviers de politique économique qu'un pays peut actionner pour réaliser ses objectifs de développement.

Le Cameroun, tout comme les pays frères de la CEMAC n'a pas une politique monétaire propre (faisant partie de la zone Franc, la politique monétaire reste piloté par la BEAC). Quant à la politique commerciale, là aussi, les verrous et les contraintes sont énormes (car le pays ayant trop d'engagements commerciaux avec l'OMC¹, les APE² avec l'UE, ne dispose véritablement pas de leviers souverains dans la pratique de ses échanges commerciaux avec le reste du monde.

Le budget apparaît comme seul levier disponible de la politique économique du pays. C'est-à-dire, l'unique instrument pouvant être utilisé par les autorités pour rendre les autres politiques publiques efficaces et impactantes. C'est à cet égard que le Gouvernement porte une attention particulière sur l'ensemble du processus, allant de sa conception et programmation jusqu'à son exécution, en passant par son élaboration. Le pays est notamment passé en 2013, d'un budget dit de moyens (en vigueur depuis 1962), à un budget par programmes, avec ses ajustements toujours en cours depuis lors.

Près d'une décennie après la mise en œuvre de l'approche budgétaire par programmes, fort est de constater qu'elle peine encore à réaliser les objectifs de développement escomptés. Les résultats mitigés du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), en disent long.

Et au moment où le pays entame la seconde phase de sa Vison (d'émergence en 2035), à travers la mise en œuvre de la SND30, il convient de renforcer le rôle du budget pour en faire un véritable instrument de développement (Claude Latrie MVOA, 2020). Car la programmation budgétaire, dans sa « conception » actuelle, peine encore à impulser la dynamique de développement (croissance économique), rendant ainsi hypothétique la réalisation des agendas auxquels le pays a souscrit aussi bien au niveau national, régional (Agenda 2063 de l'Union Africaine) que mondial (Objectifs du Développement Durable 2030 des Nations Unies).

Le renforcement du budget dont il s'agit ici, n'est pas d'ordre quantitatif, mais qualitatif, car, la **Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités (ACBF)**, organe spécialisé de l'Union Africaine, dans ses Rapports de 2015 et 2019, montrait déjà que ce ne sont pas les ressources qui manquent à l'Afrique (notamment au Cameroun, Afrique en miniature) pour se développer, mais les capacités pour transformer son potentiel en moyens de développement.

1 - Organisation mondiale du commerce

2 - Accords de Partenariat Économique avec l'Union Européenne

Toutes les traditions ancestrales et la vie en soi nous apprennent que toute action humaine n'est qu'une tradition matérielle de ce qui a été pensé, conçu dans l'imaginaire dans l'esprit. D'où l'importance de la planification (et la prospective). Et au CAMERCAP-PARC, nous militons pour le tryptique **REVER-OSER-INNOVER**, avec une démarche en 3 temps qui consiste à évaluer et **proposer** des **solutions innovantes**.

C'est dans cette optique que la présente note d'analyse a voulu saisir la problématique de la recherche de l'efficacité du budget de l'État dès son origine, à partir du niveau conceptuel et stratégique.

Ainsi, la circulaire relative à la préparation et à l'élaboration du budget de l'État qui peut être considérée comme la référence en matière de politique budgétaire au Cameroun, nous a servi de matériau, objet de notre analyse.

Comment faire du budget de l'État, dès son niveau conceptuel et stratégique, un instrument

pertinent de politique économique dans le contexte ambiant du Cameroun ? Notamment la SND30.

S'appuyant sur une approche méthodologie d'analyse des capacités, l'équipe du Centre qui est une émanation de l'ACBF, a procédé à une analyse des contenus en exploitant divers outils disponibles et adaptés à ce type d'exercice. La finalité n'étant pas de chercher ou d'identifier des dysfonctionnements ou des lacunes, mais de proposer des solutions en développant des compétences pour mieux accompagner les politiques publiques dans leur mise en œuvre.

La présente étude s'appuie donc sur la recherche documentaire notamment les circulaires relatives à la préparation du budget de l'État et s'articule autour de deux grands moments. Le premier (chapitre 1) présente le processus de la conception de la programmation du budget au Cameroun. Quant au second (Chapitre 2), il expose les axes à partir desquels peut être opérée la rupture en guise de voie de sortie de cette défaillance préjudiciable aux ambitions de développement./-

■ CHAPITRE 1:

LA CONCEPTION ET LA PROGRAMMATION DU BUDGET AU CAMEROUN

A. Le cadre conceptuel du budget de l'État au Cameroun

Cette section fait une présentation du (i) modèle budgétaire et ses caractéristiques ; (ii) la structure du budget et (iii) du dispositif institutionnel.

A.1. Modèle et Caractéristiques du budget

Le modèle budgétaire désigne l'ensemble des mécanismes par lesquels un pays confectionne son budget (Claude Latrie MVOA, 2020). Regroupant les idées maitresses qui concourent à l'élaboration du budget, il permet aussi d'examiner la faisabilité même de celui-ci. Ainsi, de la qualité du modèle dépend l'efficacité du budget de l'État.

Selon le FMI, le budget de l'État obéit à trois fonctions principales, à savoir : l'allocation des ressources ; la redistribution et la stabilisation de l'économie.

- i. **L'allocation des ressources** ou affectation, consiste pour l'État, à produire des biens et services non marchands afin de satisfaire à court et à moyen termes les besoins de consommation de ses citoyens ;
- ii. **La redistribution** entendue encore comme répartition, renvoie à l'ensemble des mesures que prend l'État afin de modifier la répartition des revenus dans l'optique de réduire les inégalités sociales ;
- iii. **La stabilisation de l'économie** : le budget de l'État vise également à assurer le plein emploi des facteurs de production, réduire le taux de chômage et établir une stabilité pour la régulation des prix.

Au Cameroun ce modèle a connu une nette évolution, aussi bien dans sa terminologie et que dans sa traduction opérationnelle.

La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques impulse en effet un changement de paradigme et prolonge de ce fait, le passage d'un budget de moyens (en application depuis 1962) à un budget programme, lequel est en vigueur depuis 2013. Mais, son principe a toujours été celui de **l'optimisation des dépenses**, c'est-à-dire la **maximisation des dépenses au regard des recettes attendues**. Il s'agit précisément d'une distribution des recettes prévues (à collecter) entre les dépenses à effectuer.

Par ailleurs, le modèle budgétaire au Cameroun obéit entre autres, au principe de séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable, et à la présentation de la dépense en deux phases distinctes et consécutives :

- (i) **La phase administrative**, dont la responsabilité incombe à l'ordonnateur et ;
- (ii) **La phase comptable**, dont l'exécution revient au comptable.

De ce fait, on peut déduire que l'examen objectif du budget du Cameroun s'effectue à travers son modèle budgétaire. Lequel est caractérisé par trois éléments :

- (i) **La puissance juridique** : le budget de l'État au Cameroun se présente sous la forme d'une loi, débattue, amendée et adoptée par le Parlement (Assemblée Nationale et SENAT) et promulguée par le Président de la République. Comme Loi De Finances (LDF), elle s'impose à tous !
- (ii) **La souplesse fonctionnelle** : c'est un ensemble de mesures permettant de réajuster le budget en cas de tensions de trésoreries. L'État dispose à cet effet d'un Comité de trésorerie ayant pour objectif d'anticiper les chocs et formuler des mesures permettant de neutraliser les effets sur le budget. Il s'agit notamment :

- ❖ Du blocage par précaution de 10% du budget de chaque ministère et par conséquent 10% du budget global de l'État pour faire face aux chocs ;
- ❖ De la régulation de l'exécution budgétaire à travers l'instauration des quotas de décaissement trimestriels imposés à chaque ordonnateur par le MINFI ;
- ❖ Du recours à l'emprunt sur le marché financier pour combler le déficit budgétaire³ ;
- ❖ De la constitution d'une réserve de créances au niveau de la BEAC ;
- ❖ Du recours aux Ordonnances⁴ ou aux Lois des Finances rectificatives pour procéder aux réajustements souhaités.

A côté de ces mesures conventionnelles, figurent aussi entre autres : l'optimisation des recettes fiscales⁵ et non fiscales,⁶ la définition des priorités de la dépense publique, la réduction du train de vie de l'État⁷ et même la solidarité nationale⁸.

Les équilibres : de manière générale, le budget l'État au Cameroun est équilibré en recettes et en dépenses. Soit un différentiel théorique égal à 0.

3-À l'instar du récent rachat de l'euro bond et le nouveau PEF avec le FMI.

4-Le Président de la République a dans ce cadre signé une le 07 juin 2021 Ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

5-Voir l'étude réalisée par le CAMERCAP-PARC en 2019 sur l'optimisation du potentiel fiscal du Cameroun.

6-Une récente réalisée par le CAMERCAP-PARC pour le compte du MINFI, sur la mise en place d'un système d'information statistique fournit des repères pour cette niches de ressources encore sous exploitée.

7- D'après Cameroon Tribune, édition du 09 juin 2020, l'Ordonnance signée par le Chef de l'État a permis de réduire le train de vie de l'État et de faire une économie substantielle de 60 milliards.

8-Le pays dispose à cet effet d'un Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

A.2. Structure du budget

La structure du budget au Cameroun comporte principalement deux parties : (i) la partie fonctionnement et (ii) la partie d'Investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes et sont par principe équilibrées.

- ❖ **Le Budget de Fonctionnement (BF)** : Il s'agit du budget dont les dépenses inscrites servent à assurer l'entretien et la bonne marche des services publics de l'État ; on les appelle également « dépenses courantes ». Ces dépenses concernent principalement les dépenses de matériel, de fonctionnement des administrations, les dépenses des personnels (solde et autres), ainsi que les subventions de fonctionnement accordées par les ministères aux établissements publics, etc. ;
- ❖ **Le Budget d'Investissement Public (BIP)** : Les dépenses qui y sont inscrites visent à augmenter le patrimoine des collectivités publiques afin de créer une richesse nouvelle. Elles peuvent aussi favoriser l'activité économique générale. Les dépenses d'investissement de l'État sont réalisées directement par l'État (dépenses directes), ou par la participation au financement des dépenses d'investissement des collectivités territoriales par le biais de subventions (dépenses indirectes). L'investissement peut également être réalisé via le mécanisme de financement extérieur (FINEX) sous la forme de prêts-projets ou d'un projet. De façon plus précise, l'investissement public est une Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) réalisée par les administrations publiques, dans la réalisation d'une politique publique spécifique. Le CAMERCAP-PARC, dans une récente étude questionnait déjà la vocation de tous les services publics⁹ de l'État à investir dans les infrastructures.

9-Voir Étude sur l'INEFFICACITÉ DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE AU CAMEROUN, Volume 1 : LE CAS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC.

Dans chacune des parties, l'on retrouve d'une part, les recettes et d'autre part les dépenses. Les recettes peuvent être internes (recettes fiscales, non fiscales, pétrolières et douanières) et externes (prêts, transferts divers et dons).

Quant aux dépenses, elles se composent des dépenses courantes (BF), des dépenses d'investissement (BIP) et du Service de la dette. Le tableau ci-après illustre la structure du budget de l'État au Cameroun.

Tableau 1 : Structure générale du budget de l'État au Cameroun

Postes		Montant
Recettes		α
	Recettes internes (recettes pétrolières, impôts directs, taxe sur produits pétroliers impôt sur le commerce intérieur, recettes non fiscales)	α_1
	Recettes extérieures (prêts, dons, etc.)	α_2
Dépenses		β
	Dépenses courantes (salaires, biens et services)	β_1
	Dépenses d'investissement (dépenses en capital)	β_2
	Service de la dette	β_3
Différentiel		$\alpha - \beta$

Source : © CAMERCAP-PARC

Ce tableau présente la structure classique du budget d'un État d'Afrique noire. Les égalités suivantes sont censées être vérifiées : $\alpha_1 + \alpha_2 = \alpha$; $\beta_1 + \beta_2 + \beta_3 = \beta$. Le budget sera équilibré lorsque $\alpha - \beta = 0$.

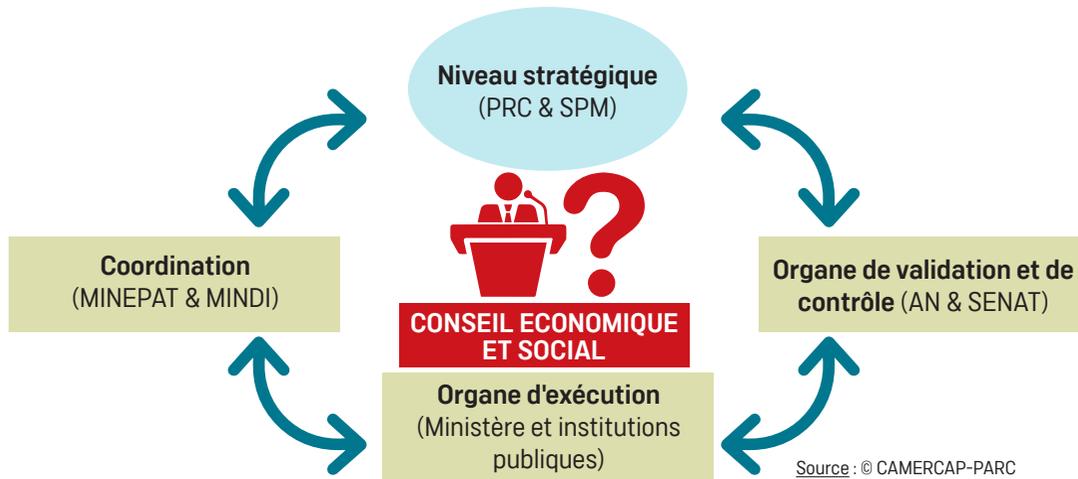
A.3. Dispositif institutionnel d'élaboration du budget de l'État

Au Cameroun, le dispositif institutionnel qui réalise le budget comprend l'ensemble des organes mis en place et les instruments d'aide à la décision qu'ils utilisent. Ce dispositif se décompose en quatre (04) niveaux :

- (i) **Le niveau stratégique** : qui comprend la Présidence de la République et les Services du Premier Ministre, a pour rôle de définir les grandes orientations du budget sur la base des objectifs visés par le Gouvernement. **L'on retrouve ces orientations notamment dans la circulaire présidentielle relative à l'élaboration du budget (source secondaire de la présente étude) d'une part**, et dans la lettre du Premier Ministre fixant le montant des ressources allouées à chaque institution d'autre part ;
- (ii) **La coordination** : elle est constituée du MINEPAT et du MINFI et a pour mission de coordonner les travaux relatifs à la préparation du budget et réaliser les arbitrages dans le respect des orientations budgétaires déclinées au niveau stratégique. De manière opérationnelle, elle a pour rôle de veiller au respect du principe du modèle budgétaire : optimiser les dépenses. Et pour cela, elle recourt à un instrument technique : les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) initiaux et ajustés ;
- (iii) **Les organes d'exécution** : ils regroupent l'ensemble des Ministères, les institutions publiques relevant du budget de l'État (EPA et CTD), avec pour rôle d'élaborer leurs budgets (annexes) en s'appuyant sur les CDMT produits par la coordination ;
- (iv) **L'organe de validation** : il s'agit du Parlement et comprend l'AN et le SENAT, ayant pour mission de valider le budget et en faire une Loi des Finances qui sera promulguée par le Président de la République.
- (v) **Le grand absent : le Conseil économique et social (CES)**

La figure ci-dessous présente l'architecture du dispositif institutionnel du budget de l'État au Cameroun.

Figure 1 : Architecture du dispositif institutionnel du budget de l'État au Cameroun



Encadré 1 : Le Conseil Économique et Social du Cameroun : Quel rôle ?

La constitution du Cameroun en son article 54 consacre le Conseil Économique et Social (CES), de la loi du 12 juillet 2017 fixe ses attributions, son organisation et son fonctionnement. D'après cette loi, le Conseil Économique et Social est une Assemblée consultative composée de représentants de différentes catégories professionnelles dans les domaines économique, social, culturel et environnemental.

Il a pour mission de conseiller le pouvoir exécutif en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. De manière spécifique,

- (1) Il donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret qui lui sont soumis par le Président de la République ;
- (2) Il peut également être saisi par le Président de la République pour des études ou des avis sur les questions relevant de sa compétence.
- (3) Il peut, à la demande du chef du Gouvernement, procéder à des enquêtes sur la mise en œuvre du plan de développement économique, social, culturel et environnemental, sur l'évolution de la conjoncture et proposer des mesures susceptibles d'améliorer la production et la consommation ;
- (4) Il peut être associé à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social, culturel et environnemental ;
- (5) Il donne son avis dans les délais qui lui sont impartis.

Au-delà de ses missions, le Conseil Économique et Social peut, en tant que de besoin, soumettre au Président de la République ou au Gouvernement des propositions de réformes qui lui paraissent nécessaires, dans les domaines relevant de ses attributions. Le CES est composé d'un président et de cent cinquante (150) membres.

Dans l'architecture institutionnelle camerounaise, il occupe le 4^{ème} rang au protocole de l'État. Il devrait de ce fait, être au cœur du programme de développement économique, social, culturel et environnemental du pays. Durant la période des plans quinquennaux (1960-1985), cette institution aurait ainsi joué pleinement son rôle.

Seulement, nul n'est besoin d'une démonstration magistrale pour admettre que cette dernière est en hibernation manifeste depuis plus de trois (3) décennies. Depuis la période des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), jusqu'à la SND30 actuelle en passant par le DSRP et le DSCE, son silence a été assourdissant ! Et son absence dans le dispositif institutionnel d'élaboration de la politique budgétaire s'inscrit dans le prolongement de cette attitude passive.

Il serait donc indiqué, pour sortir de cette hibernation, que le CES fasse un *aggiornamento* pour prendre sa place, et toute sa place, dans le dispositif institutionnel du Cameroun ; précisément, dans l'encadrement en matière de politiques économiques et sociales. /-

De la figure ci-dessus, il convient de relever que la préparation du budget, dans la pratique suit un ensemble d'étapes que matérialisent les flèches et conformément au calendrier budgétaire:

1. La PRC publie la circulaire relative à la préparation du budget et les SPM produit la lettre fixant le plafond des dépenses dans l'élaboration des CDMT sectoriels ;
2. Le MINEPAT et le MINFI organisent les conférences budgétaires élargies avec les ministères et les institutions publiques. C'est le lieu de validation des CDMT élaborés par les différents départements ministériels, en veillant au respect des plafonds de dépenses définis par les Services du Premier Ministre ;
3. Après validation des CDMT sectoriels, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) se déroule au Parlement (session de juin) en vue de leur validation. C'est au Parlement que chaque département ministériel défend son budget lors de la session de novembre en vue de l'adoption de la Loi de Finances (LDF).
4. Enfin le Président de la République du Cameroun promulgue la LDF en vue de sa mise en exécution dès janvier.

Au regard de cette architecture, on peut constater l'absence du Conseil Économique et Social du Cameroun dans le dispositif.

Le niveau stratégique (premier niveau du dispositif institutionnel) constitue, **le fondement** de la présente note d'analyse.

B.1. Analyse de la circulaire relative à la préparation du budget de l'État au Cameroun

La présente section présente et analyse les principales articulations de la circulaire annuelle relative à la préparation du budget de l'État.

B1.1. Le dispositif institutionnel de l'élaboration de la circulaire relative à la préparation du budget de l'État.

Selon l'organisation gouvernementale actuelle et les textes en vigueur, le budget de l'État et de toute évidence la première étape qui est celle de la circulaire du PRC, s'élabore autour d'un cadre institutionnel composé du MINFI et du MINEPAT.

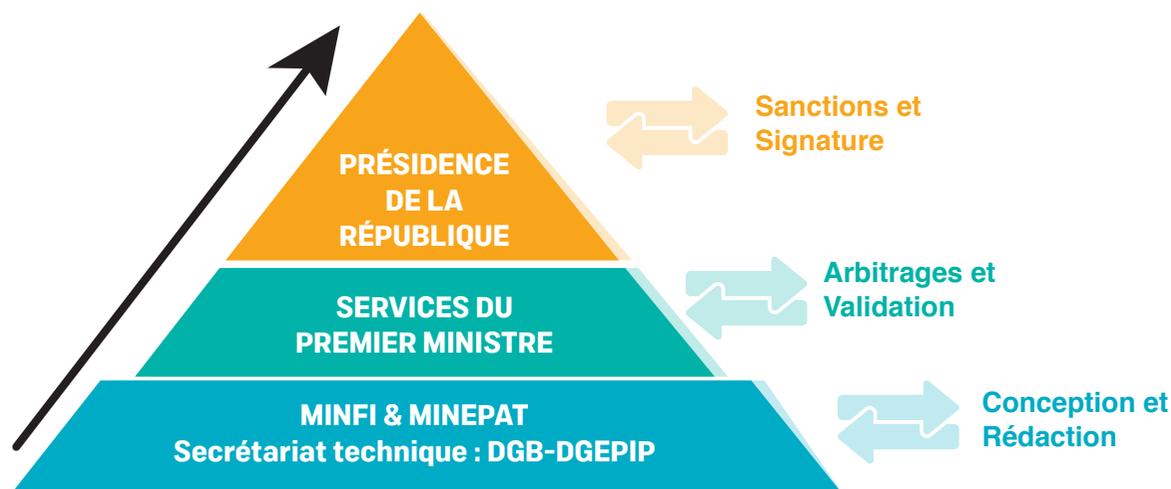
Ainsi au MINFI, le chef de file est la Direction Générale du Budget (DGB) assistée par la Division de la Prévision (DP). À ces deux s'ajoutent les administrations dites d'assiette à savoir: la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM).

Au MINEPAT, on a principalement la Direction Générale de l'Économie et de la Programmation des Investissements Publics (DGEPIP), responsable du volet investissement public, et la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DGPAT).

Les différentes administrations se regroupent à cet effet, selon le calendrier budgétaire, courant mois de juin après le DOB pour élaborer le projet de circulaire. Une fois stabilisé, le projet est transmis dans les SPM pour relecture et validation. Il peut y avoir des retours pour amendements. Une fois validé, le projet est transmis à la Présidence de la République du Cameroun, pour arbitrage et sanction, en vue de sa signature par le Président de la République.

La circulaire est enfin rendue publique et sonne le début des travaux des conférences budgétaires ministérielles et sectorielles, qui vont s'achever avec la proposition de cadrage, qui sera soumise au parlement pour discussion et adoption avant sa promulgation par le Président de la République.

Figure 2 : Schéma organisationnel de la circulaire



Source : © CAMERCAP-PARC

B1.2. Analyse des contenus de la circulaire

Dans sa structure, la circulaire comprend généralement les rubriques ou sections ci-après :

(i) Le contexte macroéconomique qui évoque :

- ❖ Le contexte international ; et
- ❖ Le contexte national.

(ii) Les objectifs de l'action publique qui s'articulent notamment autour de :

- ❖ L'objectif global avec des déclinaisons spécifiques ;
- ❖ Au plan sécuritaire (depuis 2022);
- ❖ Au plan fiscal ;
- ❖ Au plan économique ;
- ❖ Au plan social ;
- ❖ Au plan de la gouvernance.

(iii) Des orientations générales de la politique budgétaire ;

(iv) Des dispositions pratiques ;

(v) Des hypothèses qui sont en réalité des objectifs anticipés.

B1.2.1. Contexte macroéconomique

Première articulation de la circulaire, il est constitué du contexte international et du contexte national.

a) Le contexte international

Premier paragraphe de la circulaire, il ressort de l'analyse que, sur la période définie (2016-2022), le **contexte international reprend en général les perspectives de l'économie mondiale formulées selon le FMI**. À cet effet, la politique budgétaire du Cameroun est orientée de manière systématique et constante par une tutelle, celle du FMI qui, en fin de compte, donne le *go ahead*. Les choix d'orientations budgétaires sont quasiment instruits par le FMI, sous forme d'onction. Que cela soit fait à la demande du pays ou non, que cela soit sous la forme de conseil ou non, la perception du citoyen observateur, est que le pays peine à concevoir une politique budgétaire souveraine et réaliste, répondant aux préoccupations et aspirations internes du Cameroun.

Certes le Cameroun ne va pas évoluer en marge du monde et les tendances mondiales vont impacter son économie. Mais le pays est-il aussi sensible (on peut vérifier par le calcul des élasticités) à la conjoncture globale ?

Notre opinion



Le contexte international décrit dans la circulaire devrait se baser sur une analyse spécifique (sur un profil de 2 à 3 ans) et focalisée sur nos principaux partenaires commerciaux (et économiques).

Ainsi, la conjoncture en Chine, dans l'Union Européenne, au Nigéria, etc qui influence plus directement notre budget, devrait être plus « intelligible » que la vision globale tirée du rapport du FMI.¹⁰

b) Le contexte national

C'est la seconde articulation de la circulaire. Il fait un zoom sur l'actualité nationale. C'est un rappel des événements majeurs de l'actualité sociopolitique et économique du pays. On peut se féliciter ici de l'effort notable relevé dans la circulaire 2021, pour le budget 2022, d'être un peu plus disert, en rappel des considérations liées à l'actualité nationale.

Notre opinion



Étant dans la mouvance de la SND30, il nous semble important et opportun de mentionner ici et à titre de repères, les considérations clés de la SND30 afin de fixer le cap vers lequel doit voguer la politique budgétaire du pays au cours de l'année N+1 et en faire une mise à jour glissante pour la préparation de l'année N+2.

B1.2.2 Objectifs de l'action publique

a) Objectif global

Dans le cadre de la préparation budgétaire du Cameroun, l'objectif majeur réside dans l'accélération de la croissance pour la rendre plus forte, durable et génératrice d'emplois.

Cela devrait se faire à travers la modernisation de l'appareil de production des activités agropastorales ; l'amélioration des capacités d'offre dans le domaine énergétique ; l'amélioration de la compétitivité des entreprises et du climat des affaires ; l'amélioration de l'accès au financement ; la promotion de l'émergence des industries locales et d'une transformation accrue des produits locaux. Malgré cette bonne volonté, les objectifs poursuivis au fil de ces années ne semblent pas être atteints.



La question que l'on peut se poser ici est de savoir si la répétition de l'objectif global se fait de façon mécanique par acquis de conscience ou dans une optique réaliste de l'atteindre. Auquel cas, **quid de l'évaluation en fin de période ?**

Pour l'exercice 2020, l'objectif global affiché était la réduction du déficit budgétaire global et de soutenir l'accélération de la croissance grâce aux actions de diversification telles que la modernisation de l'agriculture et de l'économie. Cependant, lors de la préparation du budget exercice 2021, il s'avère que le pays était en besoin de financement, avec un déficit budgétaire de l'ordre de 2,9% du PIB. En dehors des soucis de gestion qui peuvent expliquer ce mauvais résultat, s'ajoute aussi la crise de la Covid-19 qui a eu des répercussions sur l'économie. Notamment la chute de la production, voire la fermeture des unités de production fragiles et vulnérables, d'après une étude réalisée par le CAMERCAP-PARC portant sur l'impact de la Covid-19 sur l'économie camerounaise¹¹, et divers travaux de l'INS.

b) Au plan sécuritaire

La recrudescence des crises sécuritaires (les attaques de Boko-Haram) au septentrion, et de la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ont amené le Gouvernement à faire des ajustements dans la préparation du budget de l'exercice 2022, collant ainsi à l'actualité dans notre environnement.

¹⁰ - Rapport sur les perspectives économiques mondiales, FMI, périodique

¹¹ - <http://www.Camercap-parc.org/impact-covid-19-sur-l-economie-camerounaise>



Mettre l'emphase sur le problème sécuritaire est donc une grande innovation à saluer dans **la conception de la préparation du budget au Cameroun.**

c) Au plan fiscal

La circulaire se focalise notamment sur la fiscalité interne, la fiscalité de porte et quelque peu sur la mission économique de la douane.

❖ La fiscalité interne

Sur la période (2017-2022), il ressort des différentes circulaires que l'objectif reste l'optimisation des recettes non pétrolières, notamment des recettes fiscales (DGI). La reconduction de cet objectif, d'un exercice budgétaire à l'autre, démontre à suffisance que malgré les réformes engagées, l'organe en charge de leur collecte (DGI), non seulement reste le principal pilier en matière de recettes, mais aussi que la réalisation de son plein potentiel demeure une préoccupation quasi inachevée.



Le potentiel fiscal demeure sous-exploité. Dans ce sens, le CAMERCAP-PARC a réalisé des travaux à la commande du MINFI¹².

Au plan de la fiscalité interne, un autre « enfant abandonné » est la stratégie des recettes non fiscales.

Notre opinion



Un important vivier de ressources intérieures reste à explorer/exploiter en vue de son optimisation. Le CAMERCAP-PARC a réalisé et remis aux responsables du MINFI au cours de l'exercice 2021, une autre étude sur le système d'informations statistiques des recettes non fiscales. Son exploitation devrait permettre au pays d'améliorer l'identification, le suivi et le recouvrement desdites recettes, dont la maîtrise échappe encore aux autorités en charge des finances publiques au Cameroun.

12 - Voir l'étude Comment atteindre le potentiel fiscal du Cameroun réalisée en octobre 2017 et celle portant sur L'Optimisation du potentiel fiscal du Cameroun en décembre 2019

❖ La fiscalité de porte

De même que la DGI, l'Administration des Douanes est toujours à la recherche d'optimisation des recettes issues de ses compétences comme principale mission.

❖ La mission économique de la douane

L'analyse des différentes circulaires montre que la protection du territoire économique n'est pas suffisamment priorisée comparativement à la dimension fiscale, par rapport à son rôle de source de recettes.

En conséquence, la contrebande, la contrefaçon, le commerce illicite se développent malgré des initiatives louables et salutaires comme celle de HALCOMI¹³.

Par ailleurs, si la politique import-substitution constitue un levier pour impulser la dynamique de transformation structurelle de l'économie, les exonérations fiscales qu'elle promeut nécessitent d'être ré-encadrées.

d) Au plan économique

À ce niveau, les différentes circulaires mettent en relief deux aspects :

❖ L'alignement aux objectifs du DSCE (et de la SND30 désormais depuis 2021)

Les objectifs économiques, ces six dernières années, sont alignés sur le DSCE de 2017 à 2020 et sur la SND30 à partir de 2021. Ceci étant, malgré le changement de document et de période, les objectifs n'ont pas changé. La période couvrant le DSCE (2017-2020) avait pour objectifs de : **(i) Accélérer la croissance ; (ii) Créer des emplois ; et (iii) Réduire la pauvreté.** La SND30 vise la réalisation des objectifs d'émergence à travers la transformation structurelle de l'économie tout en reprenant quasiment le DSCE.



Il n'y a donc pas d'évolution conceptuelle fondamentale du DSCE à la SND30.

13 - Halte au commerce illicite-action conjointe entre le MINFI (Direction Générale des Douanes) et le Mincommerce

Encadré 2 : Les oubliés dans la mobilisation des ressources internes

1. Les recettes budgétaires de l'État sont globalement regroupées en 02 : les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Or à bien observer la pratique de la circulaire, on constate un mutisme sur :
 - a) **Les recettes pétrolières.** Et pourtant dans chaque circulaire, il est visé l'optimisation des recettes non pétrolières mais sans rien dire sur le complémentaire (1-A=B) que sont les recettes pétrolières.
 - b) **Les autres recettes non fiscales** qui représentent un potentiel important de ressources intérieures.

De manière absolue, au regard des résultats mitigés du DSCE à échéance, aucun de ces 03 objectifs n'a été atteint. Cependant, la SND30, seconde phase de la vision 2035, devra combler les retards accusés lors de la mise en œuvre du DSCE.

❖ Les Programmes Économiques et Financiers avec le (FMI)

Pour ce qui est des PEF, s'il ressort des différentes circulaires que malgré l'adoption et la mise en œuvre des plans de développement à long terme (DSCE & SND30), les programmes économiques et financiers avec le FMI et les PTFs restent omniprésents dans la gestion de la politique budgétaire au Cameroun. À date, le Cameroun s'est engagé dans un nouveau programme avec le FMI au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargie de Crédit pour 689,5 millions de \$ depuis juillet 2021.

e) Au plan social

La circulaire évoque ici notamment :

❖ L'arrimage du Cameroun aux ODD

Il s'agit notamment d' « assurer la convergence vers les ODD », bien plus de leur contextualisation et du respect systématique sur le volet étatique.

❖ Le renforcement de la croissance inclusive

Cette préoccupation couvre l'ensemble de la période sous revue et traduit de ce fait, la faible inclusion de la croissance économique avec de fortes disparités dans les régions frappées par la crise sociopolitique (Nord-Ouest et Sud-Ouest), et la crise sécuritaire (Septentrion et Est), notamment .

f) Au plan de la gouvernance

Ici, les circulaires mettent en lumière :

❖ L'optimisation du potentiel fiscal

Par souci de préserver le climat social et la grogne des entreprises, le pays hésite depuis plusieurs années à aller dans le sens de l'élargissement de l'assiette (pas de nouveaux impôts) et mise plutôt sur l'amélioration du recouvrement. Une option que l'on ne peut s'empêcher DE QUESTIONNER après évaluation.¹⁴

❖ La transparence et la gestion des finances publiques

La reconduction mécanique de cet objectif témoigne de la faiblesse de l'État, malgré la mise en place de certains organes tels que le CONSUPE et la CONAC à endiguer les errements dans la gestion des finances publiques (d'où la récurrence des détournements de fonds publics. Car, l'opacité dans la gestion des finances publiques demeure une entorse à la réalisation des objectifs fixés par la politique budgétaire.

B1.2.3. Des orientations générales de la politique budgétaire

Sur l'ensemble de la période (2017-2022), les orientations générales de la politique budgétaire sont les mêmes. On peut notamment observer le cas du « **parachèvement des projets liés à la préparation de la CAN** ».

¹⁴ - L'appropriation de l'étude réalisée par le CAMERCAP-PARC sur l'optimisation du potentiel fiscal serait un atout.

Par ailleurs, on retrouve de manière constante, la mobilisation optimale des recettes non pétrolières, la mise en œuvre du Plan Spécial **Jeunes et surtout, contexte oblige, la riposte à la Covid-19, la mise en œuvre du plan de reconstruction des régions affectées par les crises (sécuritaires et sociopolitiques), la couverture santé universelle et l'accélération de la décentralisation.**

La récurrence de ces occurrences, dans le cadre des orientations de la politique budgétaire, traduit sans doute, l'absence du relief, voire d'actualisation de la programmation budgétaire au Cameroun. Car, à échéance due, on devrait pouvoir questionner les résultats obtenus. Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Et pouvoir adresser rigoureusement le problème au lieu de reconduire les mêmes mesures/actions.

B1.2.4. Des dispositions pratiques

Elles reposent sur le respect des principes définis par le Nouveau Régime Financier de l'État, suivant la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État, et suivant l'approche de budgétisation par programme introduite depuis 2013.

Au regard des résultats obtenus sur la période, on peut légitimement questionner le respect de ces principes. S'ils sont respectés, qu'est-ce qui explique la difficile réalisation du budget d'une part, et d'autre part, son faible impact sur la croissance économique et par conséquent les retards observés dans la mise en œuvre du DSCE que la SND30 a pour tâche de combler ?

On pourrait penser que l'approche budgétaire par programme en est la cause, puisque que c'est elle qui encadre l'élaboration du budget de l'État sur la période. Mais que non !

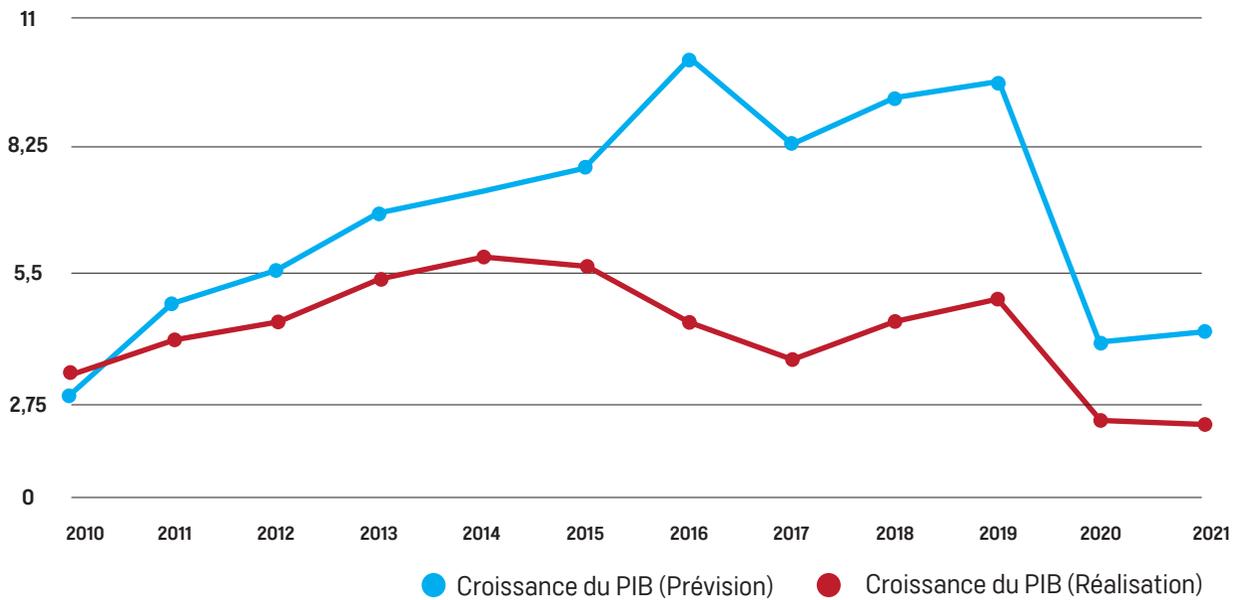
Le problème se situerait bien plus sur les capacités à mettre en œuvre une telle approche. Car, peut-on faire croire que c'est par conviction que cette instruction/orientation est écrite ? Et à la virgule près depuis 07 ans ? Peut-on réellement consolider l'approche de budgétisation par programme sans se doter des capacités requises ? D'où l'urgence d'une rupture en vue de faire du budget de l'État, un réel instrument de politique économique dont dispose le pays, au service de la croissance et du développement

B1.2.5. Des hypothèses

Le principal graphique ci-dessous résume l'évolution de l'indicateur macroéconomique issu des hypothèses à réaliser dans le cadre de l'élaboration du budget de l'État, traduit dans le DSCE.

Au regard de l'évolution des hypothèses sur les indicateurs macroéconomiques contenues dans les circulaires relatives à la préparation du budget de l'État, il ressort qu'elles devraient faire l'objet d'une évaluation systématique à la fin de la période pour conforter les prévisionnistes.

Graphique 1 : Évolution des indicateurs macroéconomiques



Notre opinion



La programmation budgétaire devraient permettre d'année en année de rapprocher les réalisations de la prévision. ce qui donne un sens aux politiques publiques. Dans le cas contraire, on se situe dans la spéculation et l'exercice pour la forme à défaut d'être de la masturbation intellectuelle.

Tableau 2 : **Revue synoptique des articulations de la circulaire (annuelle) relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice (N+1)**

Circulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2022	Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2021	Circulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2020	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2019	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2018	Circulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2017
2.1. LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE					
2.1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL					
Le contexte 2021 est marqué par une reprise fragile de l'économie mondiale en liaison avec l'optimisme suscité par la progression des vaccinations contre le coronavirus.	Le contexte 2020 est marqué par de fortes incertitudes notamment dues au COVID -19.	L'environnement international est marqué notamment par un ralentissement de l'activité économique dans les pays avancés et une reprise fragile dans les pays émergents et en développement.	L'environnement international est propice avec les perspectives économiques mondiales qui continuent de s'améliorer.	Le contexte international est marqué par de meilleures perspectives économiques mondiales. L'expansion économique longtemps attendue semble se matérialiser.	Le contexte international est marqué par une reprise lente et fragile de l'activité économique mondiale.
Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 6% après une contraction de 3,3% en 2020.	Les projections du FMI sur la croissance mondiale.	Ces analyses s'appuient sur les projections du FMI.	Selon le FMI la croissance se stabilisera en 2019 à 3,9%. Dans la zone CEMAC, la croissance est projetée à 3,3% loin des 1,7 en 2018	Selon le FMI, la croissance est estimée à 3,5% et devrait atteindre 3,6% en 2018.	Notamment le ralentissement, puis le rééquilibrage de l'économie chinoise la baisse des prix des produits de base, une diminution connexe de l'investissement et, la réduction des flux de capitaux vers les pays émergents en en développement sous oublier les crises sécuritaires avec la montée du terrorisme.
Dans le groupe des pays avancés, la croissance est estimée à 5,1%. toutes ces économies devraient connaître un relèvement en 2021. Dans le groupe des pays émergents et des pays en développement, la reprise devrait être plus vigoureuse qu'initialement prévue.	Notamment la situation économique aux Etats Unis, au Japon, dans la zone Euro, les pays émergents, la zone CEMAC sans oublier la situation sur les marchés internationaux.			La croissance se consolide aux États Unis, l'activité repart dans la zone euro, favorisée par les conditions financières accommodantes. Dans les pays émergents, la décélération est surtout perceptible en Chine.	D'après le FMI, la croissance économique en 2016 est estimée à 3,2%, elle devrait s'accélérer pour atteindre un taux de 3,5% en 2017.
En Afrique subsaharienne, le continent devrait connaître une croissance de 3,4% en 2021. En zone CEMAC, la BEAC table sur un taux de croissance de 2,8 en 2021, contre -2,1% en 2020.				En Afrique subsaharienne la croissance du PIB réel devrait remonter après le ralentissement en 2016	En Afrique subsaharienne, la croissance devrait se poursuivre mais à des taux relativement plus faibles que ceux observés ces 10 dernières années.
Le contexte international a une influence considérable dans la préparation du budget. A cet effet, sur les 06 dernières années, la politique budgétaire du Cameroun est orientée de manière systématique et constante par une tutelle du FMI qui en fin de compte donne le go ahead. Les perspectives doivent être anticipés à partir du comportement de nos principaux partenaires internationaux et ressortir les risques. Ce qui n'est pas le cas					

Idem reflexion
 Idem reflexion
 Idem reflexion

Circulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022	Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2021	Circulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2020	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2019	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'Exercice 2018	Circulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2017
2.1.2. LE CONTEXTE NATIONAL					
L'environnement national en 2021 est marqué par la mise en œuvre du plan de relance post-Covid-19, outre les incertitudes inhérentes aux effets de la pandémie sur l'économie.	L'environnement national qui en 2020 est marqué par les incertitudes inhérentes aux effets de la pandémie sur l'économie, la persistance des crises sociopolitique et sécuritaire et la mise en œuvre du PEF avec le FMI.	Au plan national, l'environnement reste marqué par la persistance des crises sociopolitique et sécuritaire et de la mise en œuvre satisfaisante du PEF conclu avec le FMI.	Au plan interne, la croissance économique a ralenti depuis les deux dernières années,	Au plan national, l'économie fait montre de résilience malgré les chocs exogènes et la situation économique précaire dans la sous-région.	Au plan national, l'économie a fait preuve de résilience face au double choc sécuritaire et de la baisse des prix des matières premières.
L'activité économique devrait rebondir à 3,4% contre 0,7% en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits camerounais exportés du fait de la réouverture progressive de plusieurs économies et du dynamisme de la demande intérieure.	Les perspectives économiques pour l'année 2021 et les différents risques encourus dans les différents secteurs d'activités.		Pour faire face à ce choc, le pays a signé avec le FMI un accord triennal au titre de la Facilité élargie de Crédit. Ce programme économique et financier vise entre autres à rétablir les équilibres macroéconomiques, à améliorer la compétitivité de l'économie tout en soutenant la croissance économique ;	L'atout de la diversification a permis à l'économie de maintenir la croissance autour de 5,6% en moyenne annuelle depuis 2012.	
L'actualité courante du pays a un impact sur l'élaboration du budget. Ce qui le pousse l'Etat à définir des axes prioritaires et à conclure des PEF avec le FMI et les PTFs pour assurer leur réalisations. Mais la reproduction in extenso mot-à-mot ne traduit pas l'actualisation de la politique budgétaire.					

Circulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2022	Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2021	Circulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2020	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2019	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'État pour l'Exercice 2018	Circulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2017
2.2. LES OBJECTIFS DE L'ACTION PUBLIQUE					
2.2.1. OBJECTIF GLOBAL					
<p>L'objectif de la politique budgétaire pour cet exercice reste la poursuite de la consolidation budgétaire en vue d'assurer la soutenabilité des finances publiques, garantir la bonne mise en œuvre de la SND30 et consolider la dynamique de croissance économique en jugulant les effets néfastes de la pandémie Covid-19.</p>	<p>L'objectif de la politique budgétaire pour cet exercice est d'engager la réduction du déficit budgétaire global dans la perspective de ramener progressivement à un niveau soutenable à moyen terme, après sa dégradation en 2020 suite au choc du coronavirus.</p> <p>C'est la reprise de la croissance économique par la transformation structurelle de l'économie notamment par la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation.</p>	<p>L'objectif est la réduction du déficit budgétaire global et de soutenir l'accélération de la croissance grâce aux actions de diversification telles que la modernisation de l'agriculture et de l'économie</p>	<p>L'objectif majeur reste la consolidation de la croissance pour la rendre plus forte, durable, inclusive et génératrice d'emplois. Les leviers d'action portent sur</p> <ul style="list-style-type: none"> · la modernisation de l'appareil de production, la promotion des activités agropastorales et agro-industrielles, · l'amélioration des capacités d'offre dans le domaine énergétique, · l'amélioration de la compétitivité des entreprises et du climat des affaires, · l'amélioration de l'accès au financement, · la promotion des industries locales et la transformation accrue des produits locaux. 	<p>L'objectif majeur reste l'accélération de la croissance pour la rendre plus forte, durable et génératrice d'emplois. Pour y parvenir, les leviers d'action devront prioritairement être</p> <ul style="list-style-type: none"> · la modernisation de l'appareil de production des activités agropastorales, · l'amélioration des capacités d'offre dans le domaine énergétique, · l'amélioration de la compétitivité des entreprises et du climat des affaires, · l'amélioration de l'accès au financement, · la promotion de l'émergence des industries locales et d'une transformation accrue des produits locaux. 	<p>L'objectif majeur reste l'accélération de la croissance pour la rendre plus forte, durable et génératrice d'emplois. Pour y parvenir, les leviers d'action devront prioritairement être</p> <ul style="list-style-type: none"> · la modernisation de l'appareil de production des activités agropastorales, · l'amélioration des capacités d'offre dans le domaine énergétique, · l'amélioration de la compétitivité des entreprises et du climat des affaires, · l'amélioration de l'accès au financement, · la promotion de l'émergence des industries locales et d'une transformation accrue des produits locaux.



Sur les 06 dernières années, l'objectif global s'aligne soit avec les objectifs du DSCE (2017-2020), soit avec ceux de la SND30 (2021-2022). Et se résume à l'accélération de la croissance pour la rendre plus forte, durable et génératrice d'emplois (2017-2019) greffée de la réduction du déficit budgétaire entre 2020 et 2022. La reconduction de cet objectif traduit l'échec cyclique sur la période.

Circulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022	Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2021	Circulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2020	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2019	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'Exercice 2018	Circulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2017
---	--	--	---	---	--

2.2.2. AU PLAN SÉCURITAIRE

Au plan sécuritaire,
la priorité pour toutes les administrations publiques sera accordée à la mise en œuvre des mesures de résorption des crises sécuritaires à travers le renforcement du processus de désarmement, démobilisation et de réintégration ;

l'opérationnalisation du plan de reconstruction des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord et la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National.

**Une grande innovation de mettre l'emphase sur les problèmes sécuritaires en 2022!
MODELE A SUIVRE**

/

/



/

/

2.2.3. AU PLAN FISCAL

Au plan de la fiscalité interne, la recherche de l' optimisation des recettes internes non pétrolières , la promotion d'un environnement fiscal favorable aux affaires.	Au plan de la fiscalité interne, l' optimisation des recettes non pétrolières tout en promouvant un environnement fiscal favorable aux affaires.	Au plan de la fiscalité interne, il faut l' optimisation des recettes non pétrolières	Au plan fiscal, les mesures devraient participer à l' optimisation des ressources non pétrolières et la sécurisation de l'assiette fiscale	Au plan fiscal, il s'agira de l'optimisation qui devra se poursuivre à travers une organisation adéquate, l'élargissement de l'assiette fiscale, la sécurisation des recettes, la simplification des modalités d'imposition et la modernisation des instruments de paiement.	Au plan fiscal l'objectif demeure la mobilisation optimale des recettes budgétaires internes non pétrolières , dans un contexte marqué.
Au plan de la fiscalité à la porte, la mise œuvre des mesures douanières de renforcement de la compétitivité économique des entreprises nationales, d'industrialisation et de promotion du commerce licite ; et la poursuite de la politique d'import-substitution	Au plan de la fiscalité à la porte, il faut favoriser une politique douanière incitative à l'industrialisation	Au plan de la fiscalité à la porte, il s'agit de mettre en exergue la mission économique de la douane	Au plan de la douane, la mise en œuvre efficace de la mission économique de la douane , la protection de la société et l'accentuation de la lutte contre la fraude	Au plan de la douane, il faut leur mobilisation optimale .	Au plan de la douane, l' accroissement des recettes douanières .



1. L'objectif d'optimisation des recettes non pétrolières est constante. Est-ce bien penser ? on le reconduit d'année en année à l'identique par facilité (paresse) ou après évaluation (et par conviction) que des marges existent ? et que fait-on pour réaliser l'optimum? Voir étude CAMERCAP6PARC.
2. Rien n'est dit sur le pétrole puisque l'on oppose les deux types de recettes !
3. Rien

Cirulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022	Cirulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2021	Cirulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2020	Cirulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2019	Cirulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'Exercice 2018	Cirulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2017
2.2.4. AU PLAN ÉCONOMIQUE					
<p>-Au plan économique,</p> <p>le gouvernement devra assurer l'avancée vers l'atteinte des objectifs d'émergence à travers la transformation structurelle de l'économie.</p>	<p>- Au plan économique,</p> <p>Il faut assurer l'avancée vers l'atteinte des objectifs d'émergence à travers la transformation structurelle de l'économie SND 30.</p>	<p>-Au plan économique,</p> <p>il faut assurer l'avancée vers l'atteinte des objectifs de croissance, d'emploi et d'équilibre extérieur contenue dans le DSCE et projetés dans le PEF.</p>	<p>- Au plan économique,</p> <p>le gouvernement devra assurer par des mesures urgentes, l'atteinte des objectifs définis dans le DSCE ainsi que ceux projetés dans le PEF</p>	<p>- Au plan économique,</p> <p>le Gouvernement devra assurer, par des mesures urgentes l'atteinte des objectifs de croissance et d'emploi définis dans le DSCE, ainsi que ceux projetés dans PEF soutenu par les partenaires techniques et financiers.</p>	<p>- Au plan économique,</p> <p>le gouvernement devra mettre en œuvre les mesures urgentes afin de garantir l'atteinte des objectifs de croissance et d'emploi défini dans le DSCE.</p>
<div data-bbox="219 738 690 1214" style="border: 2px solid red; border-radius: 50%; padding: 20px; text-align: center; color: white; font-weight: bold;"> <p>Est-ce par conviction ou par reproduction inconsciente ? Alors que depuis 2004 (DSRP-I), le pays applique la GAR (tout un programme PROMAGAR logé dans les SPM) ... On reconduit un objectif parce que les résultats sont conformes , à défaut , on doit le réviser et l'ajuster.</p> </div> <p>La maîtrise de de l'inflation par l'accroissement de l'offre des biens et services locaux ainsi que la valorisation des matières premières</p> <p>La mise en œuvre du plan triennal pour l'accélération de la croissance et du plan spécial jeunes.</p> <p>L'exécution des projets relatifs à l'organisation de la CAN 2019.</p> <p>En matière d'inflation sa maîtrise.</p> <p>La diversification des relations commerciales par la promotion des échanges intra zone CEMAC/CEEAC, la densification des échanges avec les autres pays</p>					
2.2 .5. AU PLAN SOCIAL					
<p>Au plan social,</p> <p>Il s'agira de renforcer le caractère inclusif de la croissance économique, avec l'accentuation des approches HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) et contenu local dans la réalisation des projets de développement.</p>	<p>Au plan social,</p> <p>il s'agit du renforcement du caractère inclusif de la croissance économique.</p>	<p>-Au plan social,</p> <p>il s'agit de renforcer le caractère inclusif de la croissance.</p>	<p>-Au plan social,</p> <p>il faudra poursuivre le caractère inclusif de la croissance</p>	<p>Au plan social,</p> <p>des actions devraient être entreprises pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> · accroître l'accès des populations à l'eau potable, à l'électricité et au logement décent · améliorer l'offre et l'accessibilité des services de santé à travers notamment le renforcement des plateaux techniques Etc. 	<p>Au plan social,</p> <p>des actions devraient être entreprises pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> · accroître l'accès des populations à l'eau potable, à l'électricité et au logement décent · améliorer l'offre et l'accessibilité des services de santé à travers notamment le renforcement des plateaux techniques Etc
<div data-bbox="487 1481 938 1652" style="background-color: #c8e6c9; padding: 10px; text-align: center; font-weight: bold;"> <p>2017 & 2018, sans autre commentaire 2018 à 2022 VISIBLE POUR TOUS !</p> </div> <div data-bbox="506 1658 914 1778" style="background-color: #4caf50; color: white; padding: 10px; text-align: center; font-weight: bold;"> <p>Des adaptations d'actualité dès 2022 ! A ENCOURAGER</p> </div> <p>Poursuivre la mise en œuvre de la C ouverture Santé Universelle et la stratégie globale de riposte sanitaire face à la Covid-19.</p> <p>Assurer la convergence vers les ODD.</p> <p>Assurer la convergence vers les ODD.</p>					

Circulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022	Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2021	Circulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2020	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2019	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'Exercice 2018	Circulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2017
2.2.6. AU PLAN DE LA GOUVERNANCE					
<p>Au plan de la gouvernance, les priorités porteront sur la poursuite de la mise en plan au sein des administrations d'un dispositif rénové de maîtrise des risques, la simplification des procédures de la dépense publique et l'amélioration des délais réglementaires des paiements.</p>	<p>-Au plan de la gouvernance,</p> <p>Poursuivre l'amélioration de la transparence et l'assainissement de la gestion des finances publiques ;</p>	<p>-Au plan de la gouvernance,</p> <p>Il s'agira de l'amélioration de la transparence et l'assainissement de la gestion des finances publiques</p>	<p>Au plan de la gouvernance et de gestion stratégique,</p> <p>Il s'agira de poursuivre la maîtrise des finances publiques</p>	<p>Au plan de gouvernance,</p> <p>les nombreux efforts déjà engagés devront être renforcés ; À ce titre, l'assainissement et la maîtrise des finances publiques en cours devront être poursuivis.</p> <p>L'optimisation de notre système fiscal devra être poursuivie à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la sécurisation des recettes, et la simplification des modalités d'imposition; À cet effet, les actions qui seront menées en matières de finances publiques viseront : etc</p>	<p>Au plan de la gouvernance,</p> <p>Les nombreux efforts déjà engagés devront être renforcés ; À ce titre, l'assainissement et la maîtrise des finances publiques en cours devront être poursuivis.</p> <p>L'optimisation de notre système fiscal devra être poursuivie à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la sécurisation des recettes, et la simplification des modalités d'imposition ;</p>
<p>2017 & 2018 2019/ 2020 & 2021... 2022 innove avec quelques précisions / détails pour un meilleur suivi-évaluation</p>					

Circulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2022	Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2021	Circulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2020	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2019	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2018	Circulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2017
---	--	--	---	---	--

2.3. DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

<p>L'élaboration du budget devra poursuivre l'exécution des actions contenues dans le plan global des réformes des finances publiques actualisé afin de renforcer l'usage du budget programme.</p> <p>De manière spécifique, un accent particulier sera mis globalement sur la finalisation et la mise en service des grands projets de première génération.</p> <p>Le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation.</p> <p>La poursuite de la mise en œuvre de la politique Couverture Santé Universelle.</p> <p>La reconstruction des régions affectées par les crises en particulier celles du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord.</p> <p>L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations.</p> <p>La mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte contre le Coronavirus et se répercussions économiques et sociales.</p> <p>L'implémentation de la politique d'import-substitution.</p> <p>La poursuite le renforcement de la lutte contre les menaces sécuritaires.</p> <p>Elle devra également tenir compte de l'implémentation du nouveau Programme Economique et Financier conclut avec le Fonds Monétaire International.</p>	<p>L'élaboration du budget devra porter sur le renforcement de la prospective socioéconomique en vue d'améliorer les capacités du pays à faire face aux chocs externes,</p> <p>le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation en accord avec le PEF, un accent doit être mis sur le</p> <p>démarrage effectif de la couverture santé universelle, le plan de reconstruction des régions du NOSO, l'organisation de la CAN.</p> <p>Le plan de riposte au Covid-19.</p> <p>L'élargissement de l'assiette, de la sécurisation des recettes et du circuit de leur collecte, et du renforcement de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales.</p>	<p>L'élaboration du budget de l'Etat devra mettre un accent particulier sur le parachèvement du plan d'urgence Triennal du Plan triennal spécial Jeunes de l'Organisation de la CAN et de l'appui aux populations des régions affectées par l'instabilité</p> <p>-la mobilisation optimale des recettes non pétrolières, la mobilisation optimales des impôts et taxes et recettes douanières</p> <p>L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires ;</p> <p>L'élargissement de l'assiette fiscale</p>	<p>La politique budgétaire s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la consolidation budgétaire afin de permettre la réduction progressive du déficit budgétaire conformément au programme des réformes économique et financière en cours.</p> <p>Les efforts de mobilisation des recettes internes et de rationalisation des dépenses devront se poursuivre.</p>	<p>La politique budgétaire pour l'exercice 2018 devra concilier l'obligation de résultats dans la mise en œuvre des politiques publiques, avec le strict respect de la discipline budgétaire dans la gestion des ressources</p> <p>Un accent particulier sera accordé au parachèvement du Plan, d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance, à l'intensification des préparatifs de la coupe d'Afrique des Nations de 2019, à l'opérationnalisation du Plan Triennal et à l'encadrement soutenu des populations de régions affectées par l'insécurité</p>	<p>La politique budgétaire pour l'exercice 2017 devra consolider la croissance économique et à favoriser la création des emplois décents ainsi qu'à améliorer le bien-être des populations, en cohérence avec les stratégies sectorielles élaborées.</p> <p>Un accent particulier devra être mis sur la poursuite de la mise en œuvre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance, les préparatifs de la CAN 2019, l'opérationnalisation du Plan triennal « Spécial Jeunes »</p> <p>En matières de recettes,</p> <p>l'objectif principal demeure la mobilisation optimale des recettes budgétaires internes non pétrolières</p> <p>S'agissant des impôts et taxes, l'accroissement être recherché</p> <p>L'amélioration de l'environnement des affaires</p> <p>L'accroissement des recettes douanières</p> <p>En matière de dépenses, les choix budgétaires continueront d'être guidés par la recherche d'une plus grande efficacité socio-économique de la dépense et l'amélioration du service publique.</p>
--	---	---	---	--	---



Les mesures formulées dans le cadre des orientations générales peinent à prendre corps. D'où leur reconduction sur la période

Circulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022	Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2021	Circulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2020	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2019	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'État pour l'Exercice 2018	Circulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2017
2.4. DES DISPOSITIONS PRATIQUES					
L'élaboration du budget se fera dans le respect des principes définis par le nouveau régime financier de l'Etat et les autres entités publiques	L'élaboration du budget se fera dans le respect des principes définis par le nouveau régime financier de l'État et les autres entités publiques.	L'élaboration du budget se fera dans le respect des principes définis par le nouveau régime financier de l'État et les autres entités publiques.	L'élaboration du budget se fera dans le respect des principes définis par le nouveau régime financier de l'État et les autres entités publiques.	L'élaboration du budget de l'État pour l'exercice 2018 se fera suivant les dispositions de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État. À cet effet	L'élaboration du budget se fera suivant les dispositions de la loi portant régime financier de l'État A cet effet,
L'approche de la budgétisation par programme devrait se poursuivre et se consolider.	L'approche de la budgétisation par programme devrait se poursuivre et se consolider.	L'approche de la budgétisation par programme devrait se poursuivre et se consolider	L'approche de budgétisation par programme devrait se poursuivre et se consolider	l'approche de budgétisation par programme devra se poursuivre et se consolider,	l'approche de budgétisation par programme devra se poursuivre et se consolider afin de permettre une meilleure efficacité de l'action publique à travers le budget de l'État.
			afin de permettre une meilleure efficacité de l'action publique	afin de permettre une meilleure efficacité de l'action publique	

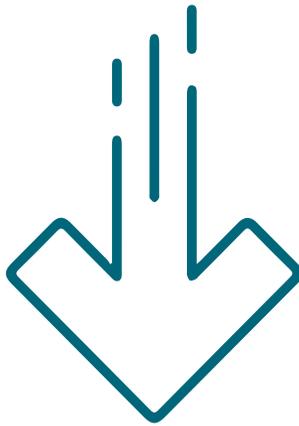


Peut-on faire croire que c'est par conviction que cette instruction / orientation est écrite ? Et à la virgule près depuis 07 ans ?

Circulaire n°001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022	Circulaire n°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2021	Circulaire n°001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2020	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2019	Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'État pour l'Exercice 2018	Circulaire n°001/CAB/PRC du 28 juillet 2016 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2017
2.5. DES HYPOTHÈSES					
<ul style="list-style-type: none"> Un taux de croissance du PIB réel de 4,4% avec un déflateur du PIB à 1,9% Un taux d'inflation inférieur à 2% Un déficit budgétaire global dont compris de 2% du PIB Un déficit du compte courant transferts publics inclus de 3,5% du PIB. 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de croissance du PIB réel de 3,2% Un taux d'inflation inférieur à 3% Un déficit budgétaire global dont compris de 2,7% du PIB Un déficit du compte courant transferts publics inclus de 1,3% 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de croissance du PIB réel de 4,5% Un taux d'inflation inférieur à 3% Un déficit budgétaire global dont compris de 1,5% du PIB Un déficit du compte courant transferts publics inclus de 3,3% 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de croissance du PIB réel de 4,5% dont 4,9% non pétrolier Un taux d'inflation de 2% Un déficit budgétaire global de 2,0% du PIB Un déficit du compte courant de 1,7% du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de croissance du PIB réel de 4,6% dont 4,5% non pétrolier Un taux d'inflation de 2% Un déficit budgétaire global de 3,3% du PIB Un déficit du compte courant de 1,7% du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de croissance du PIB réel de 6% dont 4,5% non pétrolier Un taux d'inflation de «3% Un déficit budgétaire global de 3,3% du PIB Un déficit du compte courant de 3,7% du PIB



Les hypothèses doivent faire l'objet d'une évaluation statistique à la fin de période pour conforter les prévisionnistes ...



**D'ANNÉE EN ANNÉE,
LA PHRASÉOLOGIE EST IDENTIQUE**

■ CHAPITRE 2:

POUR UNE STRATEGIE DE RUPTURE, PENSER LE BUDGET DE L'ETAT AUTREMENT

L'analyse des contenus des circulaires relatives à la préparation du budget de l'État, a donné de constater quelques insuffisances et anachronismes dans le processus de conception de la politique budgétaire au Cameroun au cours de la dernière décennie. Les divers programmes économiques et financiers et autres plans de modernisation de la gestion des finances publiques ont toujours pointé du doigt son inefficacité. Ainsi, l'amélioration de la gestion budgétaire est demeurée, depuis près de 03 décennies, une rengaine à tous les coups. Des propositions énoncées, dans le cadre de ce chapitre, loin de donner une recette miracle, visent à identifier des axes à partir desquels la rupture pourrait s'effectuer, afin de permettre au budget de l'État de jouer pleinement son rôle : impulser la croissance.

Nous avons rêvé, et voulons oser d'innover.

2.1. L'import substitution dans la SND30

La seconde phase de la Vision 2035 déclinée dans la SND30, s'articule autour de quatre principaux piliers :

1. **La transformation structurelle de l'économie.** C'est le pilier central qui propose une démarche et des actions qui seront implémentées pour parvenir à un accroissement substantiel de la part du secteur secondaire et la diversification de l'économie.
2. **Le développement du capital humain et du bien-être.** Ce pilier renferme la démarche de production et d'entretien des ressources humaines en vue d'assurer une main-d'œuvre suffisante, inclusive et efficace pour parvenir à booster le développement de l'industrie.

3. **La promotion de l'emploi et de l'insertion économique.** Il décline la démarche d'allocation optimale des ressources humaines dans le secteur productif et sur le marché du travail de manière générale. Il représente le mécanisme actif de redistribution des richesses.

4. **La gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État.** Ce pilier présente la stratégie d'amélioration de la gouvernance administrative, la gouvernance économique et financière.

Pour ce faire, la SND30 propose trois (03) orientations fondamentales, à savoir :

- (i) Un mix entre **import/substitution** et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale.
- (ii) Un État stratège et pragmatique qui met en place des facilités pour l'émergence du secteur privé, comme principal moteur de la croissance économique et réalise des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques ;
- (iii) Une articulation entre planification indicative et planification impérative, combinant le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique.

La promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique. Ces orientations permettront d'une part, de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et d'autre part, d'accélérer l'import/substitution.

Ce modèle de croissance économique, tirée par l'industrie manufacturière, exige de faire passer la productivité totale des facteurs d'une contribution moyenne de 5-16% ces dernières années à une cible de 30-40%, du taux de croissance du PIB à moyen et long termes.

2.2. Alignement du budget sur la SND30.

La SND30 comporte également sept considérations clés. Il s'agit des réformes globales qui devront être menées, afin de permettre aux actions spécifiques des administrations, d'être le plus efficace possible compte tenu des objectifs poursuivis. On peut à juste titre les assimiler (à des éléments du) au domaine de définition qui fixe les conditions préalables de réussite de la stratégie en cours de mise en œuvre, à savoir :

1. Porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes de l'État, en augmentant notamment les transferts des opérations d'investissement et en accélérant la mise en place de la fonction publique locale.

De manière licite et claire, c'est une condition assise sur le budget. Elle devrait pouvoir être visée, non pas de manière indirecte en parlant de la mise en œuvre de la décentralisation, mais être inscrite comme cible à atteindre (avec des indicateurs de réalisation et/ou de performance).

2. Porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité.

Cette mesure-cible revêt également un caractère budgétaire. Il est souhaitable, pour un «atterrissage», de voir la traduction du **comment faire ?** dans la circulaire qui constitue le niveau stratégique et conceptuel du budget de l'État. C'est un excellent volant de la politique d'Import-Substitution, mais qui se perd, faute de contraintes précises.

3. Achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1^{ère} génération.
4. Privilégier dans la réalisation des grands projets, les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé, qui permettront d'impliquer adéquatement le secteur privé et de mobiliser de manière efficiente les ressources d'investissement.

À notre modeste avis, pour ces deux mesure-objectifs, la lecture et l'analyse de la circulaire relative à la préparation du budget depuis 2021 (point de départ de la SND 30) mériterait d'être plus explicite pour traduire ces engagements, au besoin avec des cibles et indicateurs associés.

5. Finaliser la réforme foncière afin de faciliter la disponibilité effective de la ressource foncière aux investisseurs, aux exploitants agricoles, aux promoteurs immobiliers, aux programmes de construction des infrastructures de transport, etc
6. Promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle de l'économie, à travers notamment la mise en place et l'opérationnalisation des zones économiques.

Depuis la loi 2013/011 du 16 décembre 2013 réorganisant les zones économiques au Cameroun, il y a eu le décret N° 2015/178 du 06 avril 2015 organisant l'Agence de promotion des zones économiques (ZE), et le décret N° 2019/199 du 17 avril 2019 fixant les modalités de création et de gestion des ZE, les choses n'ont pas suffisamment bougé pour un pays qui veut fonder son décollage économique sur cette option de promotion des exportations. En 2013, nous étions au premier tiers de la décennie DSCE (2010-2020), et nous revoici dans la SND30 en visant le même objectif.

La circulaire budgétaire devrait en faire une priorité ! Dans le cas contraire, cela ressemblerait à du «remplissage verbal». Ce que nous ne pensons point !

7. Donner priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur pérennité et leur fonctionnalité.

Cette considération clé, quoique portée par des mesures opérationnelles que conceptuelles, devrait néanmoins trouver sa place dans la circulaire, une prescription formelle dans ce sens et en soutien à une politique de préférence nationale aux PME locales et de promotion de la gestion patrimoniale des

infrastructures (GPI), permettrait de booster ce sous-secteur-générateur d'emplois et de croissance.

Au final, on doit pouvoir sentir la traduction de ces orientations dans la note stratégique/ conceptuelle du budget de l'État : la circulaire à proposer à la signature du Président de la République.



CONCLUSION EN GUISE DE RECOMMANDATIONS :

Quelques axes de la rupture

Pour le CAMERCAP-PARC, la rupture par le changement de cap, peut se faire en actionnant trois (03) principaux leviers : (i) l'adaptation du modèle budgétaire pour soutenir le système productif national ; (ii) la rationalisation des choix budgétaires ; et (iii) la définition des orientations claires sur la dépense/consommation de l'État.

1) L'adaptation du modèle budgétaire pour soutenir le système productif national

Le Cameroun, comme la plupart des pays en voie de développement, est technologiquement dépendant. Autrement dit, il doit acheter à l'extérieur des équipements pour réaliser ses objectifs de développement. D'où le caractère structurellement déficitaire de sa balance commerciale. Car, il importe plus qu'il exporte. Les importations consommatrices en devises inhibent de ce fait, très souvent, l'exécution du budget lorsque celles-ci deviennent rares. Puisque la réalisation des dépenses programmées en devises nécessite au préalable leur disponibilité (recettes à l'exportation, de service, transferts de la diaspora, à défaut, il faut recourir à endettement et dons).

En effet, la conception et la programmation budgétaire dans sa configuration actuelle, bien que respectant l'équilibre global du budget (qui impose l'égalité entre les recettes et les dépenses globales) ne garantit pas un équilibre spécifique (qui impose l'égalité entre les recettes et les dépenses en devises)¹⁵. D'où les multiples dysfonctionnements observés dans l'exécution du budget.

L'État, en respectant le modèle budgétaire basé sur le principe de **maximisation des dépenses sous la contrainte des recettes prévues**, assimile les devises (pouvoir d'achat à l'extérieur) aux ressources locales (pouvoir d'achat à l'intérieur).

Quelques suggestions à moindre coût et à résultat rapide :

- a) **Appliquer l'abaque budgétaire¹⁶** : Il s'agit notamment d'un mécanisme d'ajustement veillant au respect de **l'équilibre spécifique**. c'est-à-dire à l'adéquation des recettes et dépenses en, devises. Il est précisément question qu'à partir du budget classique, il soit confectionné un autre budget indiquant le montant en devises qu'entraîne telle ou telle dépense.

Il y a donc, au-delà de l'indiscipline budgétaire, un autre problème plus profond qui peut éloigner les réalisations des prévisions du budget : **le déséquilibre du budget en devises**.

Ce déséquilibre se matérialise régulièrement par l'insuffisance des devises de l'État pour couvrir les besoins d'importation.

Pour sortir de cette impasse, il convient, donc d'adopter un budget équilibré, non plus seulement en dépenses et en recettes, mais aussi et surtout en devises. Le mécanisme d'ajustement convoqué pour ce faire est : **l'abaque budgétaire**, dont la tâche cardinale est d'évaluer le montant en devises que requiert chaque poste de dépenses.

Ainsi, les organes en charge de la conception et de la programmation budgétaire peuvent désormais et a priori, non seulement, mettre en évidence le déficit en devises du budget de manière objective et l'anticiper à travers un endettement extérieur avec la vocation de le combler, mais également, parvenir à une maîtrise de la dette extérieure.

L'abaque budgétaire devrait de ce fait, opérer une profonde reconfiguration dans la présentation même du budget sous la forme de trois colonnes :

(i) les postes de recettes et de dépenses ; (ii) le montant des ressources allouées à chaque poste et (iii) le montant en devises de chaque poste de dépenses.

b) Dans le cas spécifique de l'option Import-substitution de la SND30, il convient de :

- ❖ Limiter la sortie des devises pour l'importation de certains produits par nature, à l'instar du mobilier, des textiles et des produits alimentaires ;
- ❖ Fixer le quota du budget à financer les importations directes ou indirectes.

2) La rationalisation des choix budgétaires

Sur les 06 dernières années, l'analyse des objectifs définis par les circulaires en examen fait un constat majeur : **la reconduction constante et systématique** des objectifs (parfois à la virgule près) d'un exercice budgétaire à l'autre. Ce qui revient à questionner si cela se fait par conviction ou par reproduction inconsciente ?

Du diagnostic effectué, il ressort que l'État veut tout faire au même moment au point où, malgré les réformes engagées, les résultats à échéance demeurent mitigés.

Il convient dès lors, de faire montre de rationalisation dès la phase conceptuelle du budget. Car, dans sa configuration actuelle, le budget de l'État relève du volontarisme et non de la rationalité économique.

Notre proposition à l'endroit des acteurs en charge de la conception et de l'élaboration du budget de l'État est d'être non seulement réalistes, mais aussi pragmatiques pour les dix (10) prochaines années. Et ceci passe inéluctablement par des choix minutieux de ce que l'État peut réaliser, à partir des moyens dont il dispose, en toute responsabilité et souveraineté, sans pour autant se mettre systématiquement sous la tutelle infinie des programmes économiques avec le FMI et les PTFs.

Et pour y parvenir, il est souhaitable dès la phase de conception d'être plus explicite et concis dans l'élaboration du budget. Cette exigence impose de la rigueur dans l'écriture et la validation. L'exercice devrait être évalué à chaque terme et déterminer les choix présents et futurs immédiats.

Au final, la rationalisation des choix budgétaires devrait à court terme, définir les priorités budgétaires et les engager ; à moyen terme, rendre le budget efficace (avoir les résultats à échéance) ; et à long terme, parvenir à une politique budgétaire souveraine.

Ainsi, en application du code de transparence dans la gestion des finances publiques de la CEMAC, transposées... **le temps est désormais favorable de lever le tabou sur les recettes pétrolières et les autres recettes non fiscales.**

Leur place, aux côtés des recettes fiscales devrait renforcer la mobilisation des recettes intérieures souveraines et, faire reculer les recours aux financements sous conditions draconiennes des programmes économiques et financiers du FMI et alliés. Des réflexions et travaux dans ce sens sont disponibles.

3) La définition des orientations claires sur la dépense/consommation

L'absence des indications claires sur la dépense/consommation constitue une réelle insuffisance dans la conception et la programmation budgétaire. Car, si les dépenses en investissement (BIP) devraient nécessiter le recours à l'importation des biens pour la réalisation des chantiers d'envergure (projets structurants), sans négliger la consommation des matériaux locaux, les dépenses en fonctionnement (BF) quant à elles, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Comment parvient-on à l'importation des biens que le pays produit localement ? L'État pourrait, sans coût énorme, lancer les mesures/actions suivantes :

Recommandation 1 : Mise en place d'un système d'échange local ou monnaie complémentaire¹⁷

Le système d'échanges local traduit la cohabitation au sein d'un même espace économique, de deux ou plusieurs monnaies dont une est convertible et les autres non. On peut ainsi disposer d'une monnaie, majeure convertible en devises étrangères pour les échanges extérieurs et une ou plusieurs solutions d'échanges restreintes à l'échelle nationale (monnaie non convertible). Ceci permet de réduire la pression de consommation en devises des dépenses en fonctionnement, mais surtout, de faciliter les échanges financiers et de produits au niveau des centrales d'achats. Plusieurs pays, à travers le monde, appliquent cette politique pour soulager leur trésorerie en devises.

Ces monnaies complémentaires peuvent revêtir plusieurs formes ou formules :

- a) Une monnaie fiduciaire (pièces et billets), en circulation, mais à pouvoir libérateur limité aux échanges à l'intérieur du territoire national ;
- b) Des chèques services (transport, restaurant, santé, éducation, espaces culturels et de loisirs etc.) ;
- c) Des bons d'achats (bons de carburant, etc.) ;
- d) Des centrales d'achats par secteur (ex. : les 07 secteurs du DSCE/SND30 que sont : l'éducation, la santé, l'emploi, la production et le commerce, les infrastructures productives, l'administration générale et la défense et la sécurité.

Notre opinion



Le Cameroun gagnerait à formaliser et à institutionnaliser cette pratique qui pourrait booster/ soutenir la consommation des produits locaux et relancer par conséquent la production.

Fatalement, les excédents seraient transformés pour l'exportation, et voilà une manière de soutenir la transformation économique.

L'exclusivité réservée à cette monnaie complémentaire aux produits locaux serait par ailleurs un levier pour l'import-substitution ?

Recommandation 2 : Dans le cas de l'import-substitution porté par la SND30, on pourrait :

- ❖ Ressortir les incitations à la transformation locale des produits, à l'instar des 02 exemples de la CIMENCAM (Octobre 2021) avec sa chaîne de production locale de clinker à Figuil, et celle de la SABC (Novembre 2021) pour la transformation de maïs à Mbankomo.
- **Nous voulons rappeler ici que les investisseurs ne recherchent pas en priorité les incitations fiscales, mais la sécurité et la rentabilité.**
- ❖ Définir les barrières tarifaires et non tarifaires aux importations des produits à faible technologie.

Sur le plan institutionnel

1. Questionner le rôle du Conseil Économique et Social et faire le choix, soit :
 - ❖ de le réformer, soit
 - ❖ de le ressusciter et le remettre en scelle parmi les institutions de la République

2. Pourquoi le DOB (juin) ne pourrait-il pas discuter de la circulaire relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice N+1 ?
3. Revenir à l'unicité de la gestion budgétaire qui reste à cheval entre le MINFI et le MINEPAT, sans créer des dysfonctionnements et faire le lit de l'inefficacité
4. Remettre dans le jeu, le rôle des institutions d'analyse économique pour que la réflexion précède toujours l'action et quitter la rengaine de l'urgence permanente. Les pays aujourd'hui avancés et ceux émergents que le Cameroun veut suivre, l'ont compris et accordent de l'importance et des ressources à la recherche.

QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ❖ African Capacity Building Foundation (2015), Rapport sur les capacités en Afrique : Les impératifs de capacité pour la mobilisation des ressources intérieures en Afrique
- ❖ African Capacity Building Foundation (2019), Rapport sur les capacités en Afrique : Relever les défis de la mise en œuvre pour le développement durable de l'Afrique.
- ❖ Banque Mondiale (2019), Rapport économique sur l'Afrique.
- ❖ CAMERCAP-PARC (2017), Facilité Élargie de Crédit : Le Cameroun à la recherche d'un équilibre budgétaire, Comment atteindre le potentiel fiscal du Cameroun ? Série Note d'Orientation, N°04.
- ❖ CAMERCAP-PARC (2018), Évaluation des besoins en renforcement des capacités en vue de la transformation économique du Cameroun, Série Études N°08.
- ❖ CAMERCAP-PARC (2019), Inefficacité de la programmation budgétaire au Cameroun, Volume 1 : Le cas du Budget d'Investissement Public (BIP), Série Études N°10.
- ❖ CAMERCAP-PARC (2019), L'optimisation du potentiel fiscal du Cameroun : Premier levier pour réussir de décollage dans le cadre de la seconde phase de la Vision 2035, Série Études N°11.
- ❖ CAMERCAP-PARC (2021), La stratégie nationale de développement 2030 et le nouveau programme économique triennal 2021-2024 : Quelles capacités et compétences essentielles nécessaires pour réussir le mariage (des incompatibles) ? Série Note Rapide de Politique Économique N°07.
- ❖ Circulaires relatives à la préparation du budget de l'État de 2010 à 2022.
- ❖ ESSOMBA Dieudonné (2021), CENOSSES, Livre Premier : Les lois fondamentales du revenu.
- ❖ ESSOMBA Dieudonné (2021), Une nouvelle de développement pour l'Afrique : La monnaie binaire.
- ❖ Fonds Monétaire International (2007), Manuel de transparence des finances publiques.
- ❖ Gouvernement du Cameroun (2009), Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, cadre de référence de l'action gouvernementale pour l'exercice 2010-2020.
- ❖ Gouvernement du Cameroun (2020), Stratégie Nationale de Développement 2030.
- ❖ Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne gouvernance des Finances Publiques au Cameroun.
- ❖ Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État.
- ❖ Lois De Finances de 2010 à 2021.
- ❖ MUSGRAVE Richard (1959), Une théorie des finances publiques.
- ❖ MVOA Claude Latrè (2020), Renforcer le rôle du budget comme instrument de développement en Afrique : L'Abaque budgétaire.
- ❖ Organisation des Nations Unies (2015), Objectifs du Développement Durable.
- ❖ Union Africaine (2015), Agenda 2063.
- ❖ United Nations Office on Drugs and Crime (2019), Manuel pour la Gestion Axée sur les Résultats et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CAMERCAP-PARC
Cameroon Policy Analysis and Research Center

**(IN)EFFICACITE DE LA PROGRAMMATION
BUDGETAIRE AU CAMEROUN**

VOLUME 1: **LE CAS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)**

OU LA QUESTION QUE L'ON NE VEUT PAS SE POSER :
**TOUS LES SERVICES PUBLICS ONT-ILS VOCATION
À INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES ?**

Série Etudes #10
SEPTEMBRE 2019

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CAMERCAP-PARC
Cameroon Policy Analysis and Research Center

**OPTIMISATION DU POTENTIEL
FISCAL DU CAMEROUN**

**PREMIER LEVIER POUR RÉUSSIR LE
DÉCOLLAGE DANS LE CADRE DE LA
SECONDE PHASE DE LA VISION 2035**

Série Etudes #11
DECEMBRE 2019

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CAMERCAP-PARC
ENQUÊTE, PROPOSER, BÂTIR
UN MONDE MEILLEUR

**COVID-19
ET LES AGENDAS DE DEVELOPPEMENT AU
CAMEROUN, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE :
SORTIE DE PISTE ?**

N° 05 Policy Brief / Note Rapide de Politique Économique
Mai 2020

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CAMERCAP-PARC
Cameroon Policy Analysis and Research Center

**FACILITE ELARGIE DE CREDIT (FEC) : LE CAMEROUN DE NOUVEAU
A LA RECHERCHE D'UN EQUILIBRE BUDGETAIRE**

**COMMENT ATTEINDRE LE
POTENTIEL FISCAL DU CAMEROUN ?**

Série Note d'orientation
NOR 4
OCTOBRE 2017

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CAMERCAP-PARC
Cameroon Policy Analysis and Research Center

**STRATEGIE D'OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES
STRUCTURANTES DE PREMIERE GENERATION DANS LA
PERSPECTIVE DU RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION
SOUS REGIONALE DANS LA CEMAC/CEEAC**

VOLUME 1
**POUR UNE CONVERGENCE DES PLACES
PORTUAIRES CAMEROUNAISES :
ESSAI DE MODELISATION D'UNE ZONE ECONOMIQUE**

Série Etudes #09
JUIN 2019

REPUBLIC OF CAMEROON
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

CAMERCAP-PARC
Cameroon Policy Analysis and Research Center

**SHUTDOWN OF PRIVATE PORTFOLIO ACTIVITIES:
HOW SHOULD ENTERPRISES BE RESCUED FROM FOLDING UP
IN CAMEROON? SIX (6) QUICK-RESULTS ECONOMIC POLICY MEASURES**

Brief Note on Economic Policy
August 2016

CONTENTS

Foreword	05
What is it all about ?	07
Rescuing Enterprises: A Practice Known around the World	09
Some Initiatives for Enterprise Rescue in Cameroon	10
Some Illustrations of the Shutdown of Enterprises in Cameroon	10
Some Avenues for Bailing out Private Enterprises in the Context of Cameroon	13
Conclusion and Monitoring Mechanism	14

www.camercap-parc.org

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT 2030 ET NOUVEAU PROGRAMME ECONOMIQUE TRIENNAL 2021-2024 :

QUELLES CAPACITES ET COMPETENCES ESSENTIELLES NECESSAIRES POUR REUSSIR LE MARIAGE (DES INCOMPATIBLES) ?





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



CAMERCAP-PARC
ÉVALUER - PROPOSER - INNOVER
ASSURER - SUIVRE - AMÉLIORER

THE AFRICA CENTER
FOR POLICY RESEARCH
AND ANALYSIS

COVID-19 ET LES AGENDAS DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE : SORTIE DE PISTE ?



Policy Brief / Note rapide de politique économique

N°05

Mai 2020

www.camerccap-parc.org

**COVID-19 ET LES AGENDAS DE DEVELOPPEMENT AU
CAMEROUN, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE**

SORTIE DE PISTE



CAMERCAP-PARC

EVALUER • PROPOSER • INNOVER
ASSESS • SUGGEST • INNOVATE



B.P. 6175 Yaoundé



Avenue FOCH - Immeuble CNR (4^{ème} étage)



(237) 222 22 58 58



(237) 222 22 34 82



(237) 222 22 34 21



contact@camercap-parc.cm



www.camercap-parc.cm



www.facebook.com/camercap



www.twitter.com/camercappa